

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les professeurs principaux sont destinataires d'une note complémentaire en vue de l'élection des délégués élèves

Les élections des différentes catégories de personnel auront lieu :
Du lundi 12/10 au jeudi 15/10 (voir modalités de vote ci-dessous)

au secrétariat « Jules Verne »

Les listes de candidatures devront être déposées au secrétariat au plus tard :

le lundi 5 octobre avant 17h

Ces listes devront être signées de chacun des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants. Chaque liste devra comporter au minimum le nom de deux candidats et au maximum le **double du nombre de sièges à pourvoir**, à savoir :

- ⇒ **1. Collège des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction**
14 candidats (7 sièges à pourvoir)
- ⇒ **2. Collège des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :**
6 candidats (3 sièges à pourvoir)

Après le scrutin il sera désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires élus sur la liste, ces derniers étant pris, dans l'ordre de la liste, après le dernier titulaire élu.

Le matériel de vote sera déposé dans vos casiers (professeurs, personnels éducatifs) ou remis directement (ATOS)

Le scrutin sera clos le **Jeu**di 15 octobre à 16h et le dépouillement aura lieu immédiatement au secrétariat du site « Jules Verne ».

Modalités de vote :

Le vote pourra se faire

- ⇒ soit par envoi postal au lycée (il devra arriver avant la clôture du scrutin)
- ⇒ soit par dépôt au secrétariat « Jules Verne » la semaine des élections du lundi au jeudi avec élargement de la liste électorale. **(RAMENER VOTRE MATERIEL DE VOTE, il n'y a plus de bureau de vote)**

Dans les deux cas, l'électeur insérera le bulletin choisi, **sans rature ni surcharge**, dans la première enveloppe (bleue) ne portant aucune inscription et mettra celle-ci dans la deuxième enveloppe cachetée portant au recto (devant) l'adresse du lycée ainsi que la mention « élection des représentants des personnels au Conseil d'Administration et, au dos (verso), son nom, prénom, adresse et signature.



FREUND, proviseur

ELECTIONS DES DELEGUES D'ELEVES ET DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette note récapitule l'ensemble des modalités concernant ces différentes élections et répartit les rôles de chacun entre le 28.09 et le 16 octobre

1. Élection des délégués d'élèves (gérée par les PP)

Elle aura lieu dans la semaine du 5 au 9 octobre sous la responsabilité des professeurs principaux qui veilleront à l'information complète de leur classe. Ils souligneront l'importance de cette élection sur le plan de la vie scolaire et rappelleront préalablement le rôle des délégués, à savoir :

- ⇒ représenter légalement leurs camarades de classe, faire des propositions pour améliorer le climat scolaire et le fonctionnement du lycée
- ⇒ choisir plus tard leurs propres représentants au CA
- ⇒ s'efforcer d'assurer la cohésion du groupe classe et être à l'écoute de leurs camarades

Le scrutin est **uninominal** :

Marche à suivre pour l'élection :

Le professeur inscrira au tableau le nom des candidats et candidates, les candidatures étant individuelles.

Chaque élève remplit un bulletin comportant UN SEUL NOM, choisi parmi les candidats.

Au premier tour, la majorité absolue est nécessaire.

Sans majorité absolue, faire un deuxième tour. Dans ce cas, la majorité relative suffit. Entre le premier et le second tour, des candidats peuvent se retirer, mais non s'ajouter.

Sont déclarés élus délégués titulaires les deux candidats (garçons ou filles) ayant obtenu le plus de voix. Les deux délégués suppléants (garçons ou filles) sont les suivants sur la liste.

En cas de partage égal des voix, **le plus jeune** est déclaré élu.

Les assesseurs du scrutin sont l'élève le plus jeune et l'élève le plus âgé. Avec le professeur, ils signent le procès verbal que **le professeur principal transmettra** au secrétariat « Jules Verne » au plus tard **vendredi 9 octobre à 17h. (PV ci-joint). Le professeur principal demandera aux élus s'ils sont candidats à l'élection au CA (4 postes, voir plus bas)**

Toute difficulté devra être signalée immédiatement à un CPE

Les professeurs principaux voudront bien transmettre les informations suivantes aux élèves (à noter dans le carnet):

- ⇒ Les délégués titulaires de toutes les classes seront réunis **jeudi 15 octobre à 9h** au gymnase DU SITE « VERNE » pour procéder à l'élection des représentants des élèves au Conseil d'Administration et des 3 élus CVL délégués.
- ⇒ A cet effet, une campagne électorale préalable est possible (se renseigner auprès de la Vie Scolaire)

Supplément professeurs principaux

2. Élection des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration

A/ SCRUTIN : (POUR INFORMATION)

Le vote pour les parents se fait par correspondance entre le 12 et le 16 octobre à 13h. Pour ce faire, l'élève déposera son enveloppe dans l'urne disposée à la Vie Scolaire dans chaque site en présentant son carnet de liaison **qui sera tamponné**. Un bureau de vote (parents) fonctionnera vendredi 16 octobre de 9h à 13h au secrétariat « Jules Verne ».

*Le matériel de vote sera transmis aux parents par l'intermédiaire de leur enfant au plus tard vendredi 9 octobre. Il sera distribué dans les classes **par la Vie Scolaire. Un message aux parents accompagnera ce matériel de vote.** Un seul enfant par famille percevra le matériel.*

B/ RÔLE DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

⇒ Le professeur principal **fera noter dès le début de la semaine du 5 au 9 octobre le message suivant dans le carnet (à écrire au tableau et non à dicter) :**

« Les parents devront impérativement signer le message aux parents du 9.10 distribué en même temps que le matériel de vote. Cette signature vaudra accusé de réception du matériel de vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

Le cachet du lycée ci-dessous attestera le retour de l'enveloppe de vote à l'établissement.

CACHET DE L'Établissement :

Il voudra bien rappeler aux élèves de ne pas oublier de remettre le matériel de vote à ses deux parents (CHAQUE parent est électeur) sauf si l'un des deux habite à une autre adresse (le lycée l'enverra par la poste dans ce cas). Il rappellera également les enjeux démocratiques de cette élection.

La semaine des élections, il pourra rappeler à ses élèves de déposer les enveloppes contenant les votes dans l'urne à la Vie Scolaire (dans les deux sites).

MERCI DE VEILLER SCRUPULEUSEMENT AU STRICT RESPECT DE LA PROCEDURE. IL PEUT ARRIVER QUE DES ELECTIONS SOIENT ANNULEES POUR VICE DE FORME ...

Supplément professeurs principaux

PV à déposer par le professeur principal au secrétariat « Jules Verne » pour le 9/10 à 17h

ELECTIONS DES DELEGUES ELEVES

Classe de ° Nom du professeur principal :
Effectif :

Candidats	Nombre de voix

Candidats (suite)	Nombre de voix

1er tour : (majorité absolue exigée)

Candidats	Nombre de voix

Candidats (suite)	Nombre de voix

Sont élus :

(Si pas de majorité absolue, faire un deuxième tour)

2ème tour (majorité relative suffisante)

sont ELUS :	
titulaires : -	Suppléants: -
-	-

Signatures des assesseurs :

L'élève le plus âgé :

L'élève le plus jeune :

le professeur charge du scrutin :

Quels élèves élus sont candidats à l'élection au CA ? (ne pas oublier de le demander aux élèves, et de le préciser ci-dessous, merci !)

Quels élèves seraient intéressés pour siéger au FSE ('Foyer socio-éducatif' ?

Fiche à déposer au secrétariat « Jules Verne » le 9.10 à 17h au plus tard

Echéancier semaines du 28.9 au 16.10.2009

ATTENTION: Secrétariat : 20 jours avant, soit le 25 septembre au plus tard, arrêt des listes électorales. Tenir les listes des électeurs « parents » à disposition des familles 4 semaines avant le jour du scrutin.

28.09	29/09	30/09	1/10	2/10
<p>← Affichage des listes d'électeurs aux élections des représentants des personnels dans les différents locaux →</p>				
<p>La gestion veillera à acheter avant le 1er octobre les enveloppes pour chaque électeur (une petite à cacheter, sans inscription, destinée à recevoir le bulletin de vote, une légèrement plus grande, à cacheter sur laquelle sont inscrits au recto l'adresse de l'établissement et la mention « Élection des représentants au Conseil d'Administration de l'établissement » et au verso les nom et prénoms de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature. Enfin une troisième enveloppe libellée à l'adresse de l'établissement et portant la mention : « Élection des représentants (« parents » ou « personnels ») au Conseil d'Administration »). Lorsque les 2 parents vivent sous le même toit, on peut ne prévoir qu'une seule enveloppe A4 (le reste en double exemplaire). La gestion s'occupe également de tout l'aspect matériel (mise en place du bureau de vote, urnes pour toutes les élections, préparation du local...). Les clés des urnes sont à me remettre en mains propres la semaine avant les élections..</p> <p>Le secrétariat de direction prépare et imprime toutes les listes électorales, s'occupe du tirage « papier » de ces listes (pour tous les collèges électoraux) et de l'affichage. Un jeu d'étiquette autocollante, une pour chaque électeur est à prévoir pour coller sur les grande et moyenne enveloppes . Lorsque l'un des parents n'habite pas sous le même toit que l'enfant, il faut envoyer son matériel de vote par la poste.</p>				
05/10	06/10	07/10	08/10	09/10
<p>← Semaine des élections des élèves (professeur principal) →</p>				
<p>Inscription par le professeur principal du message attestant réception du matériel de vote pour les parents profs + TOS: 17H : Date butoir pour le dépôt des listes de candidatures à l'élection des personnels S: afficher ces listes en SP et local agents en soirée ou lendemain matin</p>	<p>16h : Candidats « Parents » : Date butoir pour le dépôt des déclarations de candidatures et éventuelles "professions de foi"</p>	<p>8h : affichage des listes de candidature des représentants des parents</p>	<p>Candidats parents : 13 h : coup de main pour regrouper le matériel de vote et mettre sous enveloppes Lieu : intendance « Jules Verne » + deux personnels gestion + un personnel secrétariat + un personnel Vie Scolaire + deux TOS</p>	<p>Distribution du matériel de vote par la Vie Scolaire aux élèves pour les élections des représentants des parents. La Vie Scolaire pensera A DISTRIBUER LE MESSAGE PARENTS EN MÊME TEMPS</p> <p>Secrétariat : distribution du matériel de vote aux personnels de l'établissement</p>
12/10	13/10	14/10	15/10	16/10
<p>← semaine des élections des représentants des différentes catégories de personnel (vote par correspondance uniquement) et des parents d'élèves (correspondancet →</p>				
<p>Début du vote par correspondance tous collèges confondus (par courrier ou en se déplaçant au lycée)</p>			<p>À 9h : Site « VERNE » gymnase : les délégués élèves + élus CVL élitent leurs représentants au Conseil d'administration</p> <p>À 16h : clôture et dépouillement élection « personnels »</p>	<p>De 9h à 13h : bureau de vote « parents »</p> <p>13h : clôture et dépouillement du scrutin « parents »</p> <p>Affichage des résultats (Secrétariat)</p>

Supplément professeurs principaux

Pour information...

(ce message sera diffusé directement par la vie scolaire dans les classes)

Message AUX parents du 9 octobre A joindre au matériel de vote

Madame, Monsieur, chers parents : j'ai l'honneur de vous adresser le matériel de vote en vue de l'élection de vos représentants au Conseil d'Administration (5 sièges à pourvoir). Les représentants des parents d'élèves sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par liste entière sans panachage ni radiation (ne rien rayer, écrire ou cocher car votre vote en sera annulé !). **Les deux parents disposent chacun d'une voix**, quelque soit le nombre des enfants fréquentant l'établissement. **Pour voter :**

1. SOIT ON SE REND AU BUREAU DE VOTE : le vendredi 16.10 au secrétariat du site J. VERNE (ramener son matériel de vote) **entre 9h et 13h ;**

2. Soit on VOTE PAR CORRESPONDANCE (donner l'enveloppe à votre enfant ou l'envoyer par la poste)

Pour ne pas avoir à se déplacer au lycée, on vote par correspondance : il suffit de glisser la liste choisie des candidats dans la petite enveloppe de vote qui ne doit comporter aucune marque distinctive (**ne rien écrire, rayer ou cocher, ni sur l'enveloppe, ni sur le bulletin de vote**). Cette enveloppe sera glissée dans la **deuxième enveloppe un peu plus grande**, à cacheter portant l'adresse du lycée et la mention « *Élection des représentants des parents au Conseil d'Administration* ». Chaque parent étant électeur, l'opération doit être faite pour chaque parent mais une seule GRANDE enveloppe (celle de l'envoi) peut être utilisée pour le retour si les parents le souhaitent. Si l'un des parents habite à une adresse différente, nous avons envoyé le matériel de vote à son adresse, dès lors qu'elle nous a été communiquée lors de l'inscription.

Pour acheminer l'(les) enveloppe (s) au lycée, le mieux est de la (les) confier à l'aîné des enfants qui la (les) déposera au lycée (à la Vie Scolaire « Chappe » ou « Verne ») où un tampon sera apposé sur son carnet de liaison, preuve de l'arrivée à destination du vote. Chaque parent peut aussi envoyer son vote par la poste en l'insérant dans une nouvelle enveloppe (**ne pas oublier d'affranchir et de mettre l'adresse du lycée dans ce cas**) .

En cas d'envoi par courrier il faut affranchir l'enveloppe. Pour que les votes soient valables, ils devront parvenir au lycée à partir du lundi 12 octobre et au plus tard avant la clôture du scrutin, c'est-à-dire le vendredi 16 octobre à 13h.

DÉLÉGUÉS PARENTS AU CONSEIL DE CLASSE

Nous cherchons encore des parents pour cette mission importante. Si une telle fonction vous intéresse, veuillez prendre contact avec le secrétariat du Proviseur (demander Mme Apse) . Merci par avance de votre implication !

Pascal Freund, proviseur

Pour montrer son intérêt pour le lycée, il est important que chaque famille vote. Voter est un droit à considérer comme un devoir civique.

Ces signatures attestent que vous avez bien reçu le matériel de vote

SIGNATURES DES PARENTS :